

**DELIBERATION n° 41 - 2019**  
**en date du 22 Août 2019**  
**portant sur la création d'un emploi fonctionnel**  
**d'attaché ou d'ingénieur territorial - Directeur Général**  
**des Services à temps complet**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 22 août 2019 à 19h30 sur convocation, en date du 7 août 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, M. Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

M. Philippe HENRY, Mme Mauricette MANDET, Mme Marie Claude JANICOT, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Adjoints.

M. Patrice PAYRAT, M. Bernard GLANDUS, M. Alain MORELON, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, Mme Hélène TOUCAS, Mme Séverine LACORRE, Mme BASSALER Virginie, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GAILLARD André, M. PAGE Stéphane, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Sébastien PEAUDECERF donne pouvoir à M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA donne pouvoir à Mme Mauricette MANDET, M. Claude MOUNIER donne pouvoir à M. Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL donne pouvoir à M. Bernard GLANDUS

**Absent excusé :** M. Manuel VERGER, Adjoint.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	18
Vote contre	0
Abstention	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

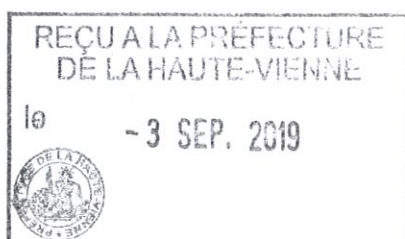
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, un emploi fonctionnel d'attaché ou d'ingénieur territorial – Directeur Général des Services à temps complet.
- Approuve le nouveau tableau des effectifs de la commune.
- Affirme que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans cet emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 23 août 2019

Le Maire,

Joël GARESTIER



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le 3.09.19

Transmis en préfecture le 3.09.19